



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 09 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 17 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Valérie ESCOFFIER, Michel JEANNIN, Elodie JODAR

Excusés : Michel PLEUCHOT, pouvoir donné à Marijane GEISSLER
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_08_09102023

Objet : Convention d'occupation du domaine public avec « Ozlavie, Odile FAUCHEUX » - Parvis sud de la Mairie (partie de la parcelle AI 302)

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Mme Odile FAUCHEUX, société « Ozlavie » pour l'installation de sa roulotte de soins de type massage sur la commune.

Il a été convenu avec elle que le parvis côté sud de la mairie était un lieu adapté à cette installation.

Il est proposé au Conseil municipal de conventionner avec Mme Odile FAUCHEUX pour l'installation de sa roulotte de soins, à compter du 10 octobre 2023, pour une redevance de 50 €/mois, et pour une durée d'un an non renouvelable.

Le renouvellement de la convention sera soumis à une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Mme Odile FAUCHEUX, « Ozlavie » pour l'installation de sa roulotte de soins sur le parvis sud de la mairie (parcelle AI 302) à compter du 10 octobre 2023 et pour une durée d'un an non renouvelable (le renouvellement sera soumis à une nouvelle délibération explicite du Conseil municipal),

Dit que le montant de **la redevance s'élève à 50 € /mois**

La convention sera annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 038-213804990-20231009-D_08_09102023-DE



Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication à la mairie
le 10 octobre 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

